

Dividendes

5

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec) sur un « dividende ordinaire » reçu par un particulier – 2019

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 43 790 \$	5,733 %	10,868 %	16,601 %
plus de 43 790 \$ jusqu'à 47 630 \$	5,733 %	16,618 %	22,351 %
plus de 47 630 \$ jusqu'à 87 575 \$	11,014 %	16,618 %	27,632 %
plus de 87 575 \$ jusqu'à 95 259 \$	11,014 %	21,218 %	32,232 %
plus de 95 259 \$ jusqu'à 106 555 \$	16,295 %	21,218 %	37,513 %
plus de 106 555 \$ jusqu'à 147 667 \$	16,295 %	23,230 %	39,525 %
plus de 147 667 \$ jusqu'à 210 371 \$	19,176 %	23,230 %	42,406 %
plus de 210 371 \$	23,017 %	23,230 %	46,247 %

Notes du CQFF :

Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 15 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec) sur un « dividende déterminé » reçu par un particulier – 2019

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 43 790 \$	(voir notes du CQFF)	4,444 %	4,444 %
plus de 43 790 \$ jusqu'à 47 630 \$	(voir notes du CQFF)	11,344 %	11,344 %
plus de 47 630 \$ jusqu'à 87 575 \$	6,315 %	11,344 %	17,659 %
plus de 87 575 \$ jusqu'à 95 259 \$	6,315 %	16,864 %	23,179 %
plus de 95 259 \$ jusqu'à 106 555 \$	12,652 %	16,864 %	29,516 %
plus de 106 555 \$ jusqu'à 147 667 \$	12,652 %	19,279 %	31,931 %
plus de 147 667 \$ jusqu'à 210 371 \$	16,109 %	19,279 %	35,388 %
plus de 210 371 \$	20,719 %	19,279 %	39,998 %

Notes du CQFF :

Au fédéral, le crédit pour dividendes est un petit peu plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un « dividende déterminé » lorsque le revenu imposable fédéral est de 47 630 \$ ou moins. L'excédent du crédit peut même réduire l'impôt fédéral à payer sur les autres revenus (mais de très peu). Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 38 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.